



ÉQUIPE DIVERSITÉ & INCLUSION

DIVERSITY.INCLUSION.COMMUNICATIONS@accor.com

<https://group.accor.com>

© Getty Images



*Charte mondiale  
Entreprise & Handicap  
de l'OIT\**

\* ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

## Partage de l'information

Présenter des rapports sur les efforts déployés par l'entreprise pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées auprès de toutes les parties prenantes, et partager l'information et les expériences avec les membres du Réseau mondial «Entreprise et Handicap» de l'OIT.

## Respect et promotion des droits

Promouvoir et respecter les droits des personnes handicapées en menant des actions de sensibilisation, et en luttant contre les préjugés et les stéréotypes auxquels elles font face.

## Évaluation

Examiner périodiquement l'efficacité des politiques et des pratiques d'intégration des personnes handicapées au sein de l'entreprise.

## Non-discrimination

Elaborer des politiques et des pratiques qui protègent les personnes handicapées contre tous les types de discrimination.

## Collaboration

Promouvoir l'emploi des personnes handicapées auprès des partenaires commerciaux et des autres entreprises, et collaborer avec les réseaux nationaux d'entreprises et d'employeurs actifs dans le domaine du handicap, ainsi qu'avec les organisations qui oeuvrent à la promotion des droits des personnes handicapées.

## Égalité de traitement et égalité des chances

Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour les personnes handicapées, au moyen d'aménagements raisonnables dans l'accompagnement de l'ensemble du parcours professionnel; et en ce qui concerne toutes les autres conditions d'emploi.

## Prise en compte de tous types de handicap

Prendre en compte les besoins des personnes ayant un handicap, y compris intellectuel ou psychosocial, qui éprouvent des difficultés particulières à accéder au marché du travail.

## Accessibilité

Rendre progressivement les locaux, ainsi que les moyens de communication avec le personnel de l'entreprise, accessibles à tous les employés handicapés.

## Confidentialité

Respecter la confidentialité des renseignements personnels concernant les personnes handicapées.

## Maintien dans l'emploi

Prendre les mesures adéquates pour permettre aux personnes qui deviennent handicapées alors qu'elles sont déjà employées par l'entreprise de conserver ou de retrouver leur emploi.

A SIGNÉ  
LA CHARTE MONDIALE  
**Entreprise & Handicap**  
de l'OIT\*